

Décision

Générale

colonial

Décision n° 271 fixant la solde mensuelle allouée à Si Ali Ben 76-77 77 78 Abdou Beker-Es-Sakaf, cadi de Djibouti.

n° 271

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 1 juin 1884: Vu l'arrêté n° 384 du 6 septembre 1939 nommant Si Ali Ben Abou Beker Es-Segaf, cadi de la Mahakm Charia de Djibouti: Sur proposition du Secrétaire général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La solde mensuelle de Si Ali Ben Abou Beker Es-Segaf, cadi de Djibouti. est portée de 20.000 (vingt mille lianes) à 25.000 (vingt-cinq mille francs), pour compter du 1er janvier 1950. Art. 2. —La présente décision sera pu bliée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. Siriex